

**Syndicat mixte ouvert de la Cité de la gastronomie  
Paris-Rungis et de son quartier**

**Séance du Comité Syndical du 7 janvier 2019**

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

**Délibération n°2019-02**

**23 JAN. 2019**

**Objet :** Modification du tableau des effectifs du Syndicat

Le 7 janvier 2019, le Comité Syndical, régulièrement reconvoqué, suite au report de la séance du 20 décembre 2018 pour défaut de quorum, s'est réuni à Chevilly-Larue, sous la présidence de Mme DAUMIN, Présidente

Nombre de membres composant le Comité Syndical : 22

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 0

L'ordre du jour étant le même, le Comité Syndical peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Madame Evelyne Rabardel a été désignée secrétaire de séance ;

**LE COMITE SYNDICAL**

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** l'article 3 du décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

**Vu** les statuts particuliers des cadres d'emploi ;

**Vu** l'arrêté du Préfet du Val-de-Marne n°2016/1572 du 20 mai 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis et de son quartier ;

**Vu** les statuts du Syndicat votés le 20 mai 2016 et modifiés les 16 juin, 4 novembre 2016 et 27 juin 2018 ;

**Vu** la délibération n°9 du Comité Syndical du 29 juin 2016 portant création d'emplois fixant le tableau des effectifs du Syndicat de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis ;

Vu la délibération n°20 du Comité Syndical du 28 novembre 2017 modifiant le tableau des effectifs du Syndicat de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis ;

**Considérant** la nécessité de faire face à un besoin saisonnier et/ou à un accroissement temporaire d'activité, basé sur un volant annuel de 910 heures ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de réviser le tableau des effectifs du Syndicat pour une bonne organisation de l'équipe du Syndicat ;

Entendu le rapport de Madame Stéphanie DAUMIN,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Résultat des votes : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

**Adopté à l'unanimité**

### **DECIDE**

**ARTICLE 1 :** de modifier comme suit le tableau des effectifs du personnel du Syndicat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

Nombre	Filière administrative
Suppression de poste	
1	Attaché (cadre A)
Création de poste	
1	Adjoint administratif pour un volant annuel de 910h (catégorie C)

**ARTICLE 2 :** les dépenses seront imputées sur l'exercice budgétaire en cours.

Fait et délibéré ce jour

Pour extrait Conforme

**La Présidente**

Par délégation,

